



Produit par l'Association des intervenants en dépendance du Québec

Automne 2016

Le développement des compétences est un volet important de la mission de l'AIDQ, qui souhaite outiller les divers intervenants qui œuvrent auprès des personnes aux prises, entre autres, avec un trouble lié à l'utilisation de substances (TUS) et les aider à améliorer leur pratique. Or, dans plusieurs organisations, les gestionnaires en ressources humaines et les représentants syndicaux doivent quelquefois intervenir auprès d'un employé ayant un tel trouble lorsque ce dernier interfère avec les obligations de l'employé envers l'employeur.

L'AIDQ a donc mis en place un comité ayant la responsabilité de concevoir un cadre de référence en la matière afin de faciliter la gestion des dossiers de ces employés. En complément aux pratiques de gestion actuelles déjà très bien documentées, ce cadre de référence contient des informations diverses en lien avec la problématique reliée au TUS, et ce, dans une perspective clinique appliquée à la gestion des ressources humaines. Il vise à soutenir les gestionnaires des ressources humaines, les représentants syndicaux et toute autre personne appelée à intervenir auprès d'un employé ayant un TUS diagnostiqué. Les personnes ayant contribué à la publication du présent cadre de référence ont une expertise d'ordre clinique ou en gestion des ressources humaines qu'elles souhaitent mettre à contribution. En favorisant une meilleure compréhension de la dépendance, le présent cadre facilitera la gestion des dossiers d'employés aux prises avec un TUS.

Table des matières

1. Introduction
2. Notions de handicap et d'accommodement raisonnable
3. Bref historique de la conception de la dépendance
4. Définitions actuelles
5. Cycle d'assuétude
6. Phases du changement
7. Processus de traitement et de réadaptation et critères de rétablissement
8. Distinction entre les objectifs de la politique de tolérance zéro, les objectifs du plan d'intervention et l'entente de dernière chance
9. Rôle de l'employeur et attitudes gagnantes
10. Rôle de l'employé aux prises avec un trouble d'utilisation de substances
11. Conclusion

Téléchargez le bon de commande en [cliquant ici](#).